



LASSAC officiel

Billet n° 12

5 novembre 2010

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus



LE PRINCIPE DU JOUR : NE PAS LAISSER COLPORTER DES MENSONGES ÉHONTÉS (suite n° 1)

La volonté du président du SYDOM de " *ne pas laisser colporter des mensonges éhontés* " avait été déjà rappelée par le [billet n° 10 du 22 octobre 2010](#).

La capacité suffisante des installations de traitement des déchets ménagers et assimilés dans l'Aude avait été démontrée, que ce soit actuellement ou pour le futur. Les porteurs du projet de LASSAC, SYDOM en tête, n'ont d'ailleurs apporté **aucun démenti**.

Mais les mensonges éhontés, à défaut d'être le principe de tous les jours, sont légions dans le sulfureux dossier de LASSAC ! C'est pourquoi quelques piques de rappel s'imposent, d'où l'intitulé " *suite n° 1* ". La mélodie promet encore plusieurs mouvements à venir !

A l'heure où le SYDOM cherche désespérément une légitimité au projet, **l'unanimité du soutien des élus sera le mensonge éhonté du jour**.

Souvenons-nous, lors de l'enquête publique du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, l'association des maires de l'Aude avait sollicité le soutien des maires.

Son président, [Patrick Maugard](#), " *s'est d'abord plu* " à rappeler que **418 communes (sur 438) avait délibéré pour l'adoption du plan** ", échafaudé autour du projet de LASSAC.

Patrick Maugard, président des maires de l'Aude, s'est d'abord plu à rappeler que 418 communes (sur 438) avaient délibéré pour l'adoption du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Hier, Marcel Rainaud bichait de voir qu'une écrasante majorité des communes audoises avaient approuvé le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Aude (PDEDMA). " **418 communes l'ont approuvé sur 438, c'est une véritable déculottée** ", a-t-il dit.

Le président du conseil général, Marcel Rainaud, lui emboîte le pas et s'enorgueillit d'avoir 418 délibérations favorables. [Il " bichait de voir ... une véritable déculottée "](#).

La consultation des annexes du rapport d'enquête démontrera l'existence de **seulement 15 délibérations et non les 418 vantées**, comme ne manqua pas de le rappeler l'excellent journal le [Midi libre du 30 mars 2007](#).

Embarras de Maugard, silence de Rainaud ... voilà ce qui s'appelle " **une véritable déculottée** " !

Le président du SYDOM a été bien inspiré de le rappeler :

il ne faut pas laisser colporter des mensonges éhontés !